Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982) Heft: 654

Artikel: La loi sur l'énergie atomique, le délai, la CEDRA et l'opinion publique :

centrales nucléaires et production de déchets radioactifs : 1985, on

arrête tout et on ne recommence pas

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA LOI SUR L'ÉNERGIE ATOMIQUE, LE DÉLAI, LA CEDRA ET L'OPINION PUBLIQUE

Centrales nucléaires et production de déchets radioactifs: 1985, on arrête tout et on ne recommence pas

1985: non, il ne s'agit pas du titre (modifié) du roman d'Orwell, mais d'une date souvent évoquée à propos du lancinant problème des déchets radioactifs et des efforts pathétiques que fait la CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) pour enterrer et le problème et les déchets. Parce que, en 1985, la preuve doit être apportée que le stockage définitif et sûr des déchets est possible, sinon...

La CEDRA publie un petit bulletin d'information. Il arrive qu'on y trouve des renseignements utiles (numéro de juillet 1982): «Conformément à l'Arrêt fédéral d'octobre 1978 concernant la loi sur l'énergie atomique, l'exploitation des installations nucléaires en Suisse présuppose une gestion et un stockage final sûr des déchets radioactifs qui en proviennent. Le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a accordé à la CEDRA un délai qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1985 afin qu'avec le projet «Garantie», elle puisse apporter la preuve que cette condition peut être remplie.»

Vous avez bien lu: l'exploitation des centrales. Il n'est donc pas question, à ce niveau, de nouvelles centrales. En clair: si cette preuve n'est pas établie, les centrales actuellement en fonction seront mises en panne.

CROIX DE BOIS, CROIX DE FER...

Ces propos draconiens peuvent surprendre de la part d'une administration fédérale très pronucléaire. Mais souvenez-vous: 1978, la Suisse était en plein débat à propos d'une initiative qui allait être soumise au vote au cours de l'année suivante et qui donnait des sueurs froides à nos édiles. Il était donc urgent de calmer une opinion publique particulièrement angoissée par le problème des déchets.

Et, quoi de plus rassurant que ces propos virils? On vous assure que si dans sept ans le problème n'est pas résolu, croix de bois croix de fer, on arrête tout.

OUATRE ANS APRÈS

Voilà maintenant quatre ans de passés. On a peu progressé dans la solution du problème et la CEDRA commence à reconnaître qu'en 1985, la preuve ne sera pas des plus éblouissantes.

Le 14 mai de cette année, la radio romande organisait une table ronde, sous la présidence de Th. Bouchat, et où plusieurs journalistes questionnaient M. Rometsch, le président de la CEDRA. Voici les dernières répliques de cette passe d'armes que nous avons enregistrées:

Le journaliste: 1985, tiendrez-vous le délai?

M. Rometsch: Nous tiendrons le délai pour déposer ce que nous avons en ce moment. Je ne suis pas sûr et,... ou plutôt je peux le dire d'une autre façon, je suis déjà sûr que le contenu de ce projet qui apporte la preuve que nous allons déposer en 1985 ne contient pas ce que nous imaginions il y a trois ou quatre ans. Ce sera moins, mais ce projet fera pas mal de pas en avant et j'espère, et ne peux qu'espérer que le Conseil fédéral va dire: bon, c'est pas fini, mais c'est assez pour continuer, et faites encore dans les délais telles et telles recherches supplémentaires.

- J. Donc, pas de preuve pour 1985?
- R. Pas de preuve totale pour 1985, mais une bonne partie de la preuve.
- J. Et assez pour que, précisément, on continue, et que, d'un autre côté, le programme nucléaire d'installation et d'exploitation des centrales nucléaires puisse, lui aussi, continuer?
- R. Oui, parce que cette histoire de 1985, c'est

pour les centrales en exploitation; pour les autres, on a beaucoup plus de temps.

Une fois encore, voilà qui est relativement clair. Le président Rometsch, qui n'est pas de langue française, s'exprime pourtant fort bien, et il a les idées claires: il s'agit maintenant de différer cette date de 1985 et d'y préparer l'opinion publique!

La même manœuvre s'esquisse à d'autres niveaux. Le groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires a publié, cet été, son quatrième rapport d'activité couvrant l'année 1981. On y apprend l'avis d'un autre groupe, celui des géologues (issus des grandes Ecoles pour la plupart) et qui a été consulté: «Le groupe se prononce une nouvelle fois sur le délai imparti pour la réalisation du projet «Garantie». Il propose de le prolonger au-delà de 1985 pour des raisons scientifiques et en vue d'une étude plus approfondie et plus soigneuse du problème.» Les bons apôtres! Comme si les raisons scientifiques n'étaient pas tout aussi valables lorsque les centrales seront en panne; comme si on n'avait pas tout le temps d'étudier soigneusement le problème après l'arrêt des centrales.

Il est tout de même curieux que ces bons savants n'aient pas eu l'idée d'envisager la seconde proposition du dilemme formulé en 1978: ou bien on a la preuve, ou bien on stoppe. Grave manque d'imagination, Messieurs.

LA PUB ET LA SCIENCE

Quant à la CEDRA elle-même, elle continue à faire ce qu'elle peut pour tranquilliser l'opinion publique: des recherches en laboratoire, des voyages de journalistes à La Hague ou en Suède, de la pub dans les journaux, des stands au Comptoir suisse. Mais, du point de vue scientifique, c'est toujours aussi nul.

Pour les déchets hautement radioactifs, la CEDRA a retenu la bordure argovienne du Jura et ceci, apparemment, pour la seule raison que les Argoviens sont les gens les plus pronucléaires de Suisse,

donc les moins opposés à ses recherches. Des forages ont même commencé et ils ont été implantés avant qu'une campagne de recherche sismique ait été entreprise. Or il pourrait bien se faire que la région retenue soit une des plus mauvaises possible: c'est, du moins, ce que suggère un profil géologique qui vient d'être publié (voir schéma cicontre). Maintenant, la CEDRA se vante de faire de la sismique: c'est un peu comme ce malade qui fait des cabrioles après avoir pris son remède, parce qu'il avait oublié d'agiter le flacon avant l'emploi!

Même incohérence à propos des déchets faiblement et moyennement radioactifs. Un très bel exemple de la politique à suivre si on tient à susciter la méfiance des gens est fourni par ce volumineux rapport distribué aux autorités cantonales et communales touchées par les sites choisis. On y explique le choix, élaboré à partir de la littérature géologique à disposition. Comme si les géologues qui

ont étudié ces régions l'avaient fait en pensant au problème des déchets radioactifs!

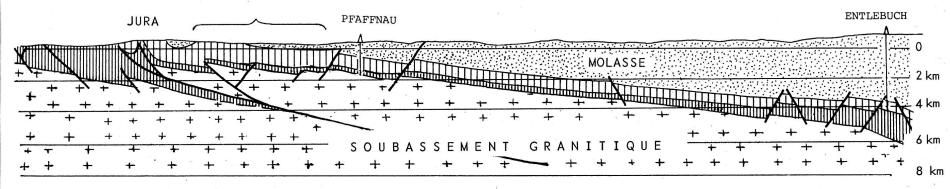
Ainsi, par exemple, on en vient à retenir un site comme la colline du Montet, à Bex, parce que la carte géologique montre la présence de gypse et d'anhydrite, roches imperméables. On va même jusqu'à y faire plusieurs centaines de mètres de forages. Alors qu'un géologue un peu astucieux qui aurait passé trois jours sur place aurait pu poser toute une série de questions sur l'histoire, la forme, par conséquent la stabilité et l'épaisseur de la couverture solide de cette colline. Pas un mot de tout cela dans le rapport de la CEDRA. Lamentable!

Pendant ce temps, à Berne, on se tâte: va-t-on accorder l'autorisation à Kaiseraugst? Messieurs, de la tenue! Vous avez fait voter une loi, en 1979, où il est dit, article 3, § 2: «L'autorisation générale pour les réacteurs nucléaires n'est accordée que si l'élimination sûre et à long terme, ainsi que l'entre-

posage définitif des déchets radioactifs provenant de l'installation sont garantis et que si la désaffectation et le démantèlement éventuel des installations mises hors service sont réglés.»

Alors de quoi parle-t-on à Berne? La garantie n'est pas fournie, et elle ne le sera pas en 1985, de l'aveu même du président de la CEDRA, on ferait donc bien de cesser de nous casser les oreilles avec des problèmes que la loi nous empêche de résoudre et de se consacrer aux problèmes urgents: comment se fera la répartition du courant lorsque le premier janvier 1986, les centrales seront mises en panne. Mais il n'y a sans doute là aucun problème, parce que du courant, il y en aura assez pour tout le monde!

Si la CEDRA pouvait faire, avec cohérence, de la bonne géologie (mais en est-elle capable?), et si les autorités abordaient les vrais problèmes, peut-être qu'une certaine confiance pourrait renaître, et il y en a urgent besoin.



La Shell vient de publier une série de documents issus de recherches pétrolières (sismiques et forages) dans le «Geological Atlas of Western and Central Europe» (La Haye, 1982, distribué par Elsevier). On peut y voir, page 93, le profil géologique reproduit ici.

Vous souvenez-vous des profils, schématiques certes, que M. Rometsch présentait à la TV (enregistrement à disposition)? on y voyait un contact entre le soubassement granitique et sa couverture suivant une surface dessinée à la règle.

Et voici que le profil de la Shell montre de fortes perturbations de cette surface, avec des failles importantes qui coupent le soubassement et la couverture entre le granite et la molasse (ici représentée par deux couches seulement). Passant par les forages d'Entlebuch et de Pfaffnau, ce profil est situé à une quinzaine de kilomètres de la zone explorée par la CEDRA, mais, très généralement, ces grandes cassures se suivent parallèlement à la chaîne jurassienne, ce qui fait que la dite zone, qui correspondrait à l'accolade, serait une des plus mauvaises...

Certes, il s'agit là d'une interprétation de mesures sismiques et il existe d'autres interprétations, mais la Shell n'a pas la réputation d'amateurisme en la matière. Chiche que la CEDRA nous sort bientôt une interprétation où rien de tout cela n'apparaît! Avec ça que les roches sont le plus souvent bien plus perturbées que ce que laissent penser les modèles établis à partir de la sismique...